

~~50502~~
50502

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau LIBRE CONFESIONNEL

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : COURS DE PROMOTION SOCIALE DE HESBAYE

adresse : Rue de Crehen, 1
4280 HANNUT

n° de matricule : 6.136.021

n° de téléphone : 019/514847

n° de fax : 019/513317

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 15 10 01 U 21 51

INITIATION A LA PROBLEMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1.

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n° 2.

5. Classement de l'unité de formation.

Enseignement Secondaire Supérieur de Transition

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :
repris en annexe n° 3.

7. Programme de (des) cours : repris en annexe n° 4.

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5.

9. Profil du (des) chargé(es) de cours : repris en annexe n° 6.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

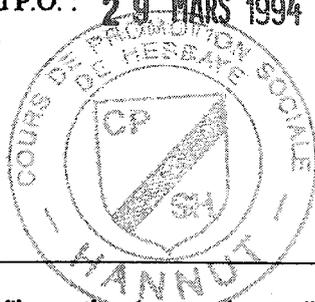
1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes
Initiation à la problématique de l'environnement	C.T.	32
2. Part d'autonomie		8

Total des périodes : 40

11. Date de la proposition du P.O. : 29 MARS 1994
Le Secrétaire-Trésorier,
Administrateur,

Transmis par le réseau le :

D. DONEUX.



12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date :

Signature :

VOIR ANNEXE
LE 07 05 94
E. LAMOTTE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
Motivation de la décision

Date :

17 MAI 1994

Signature :

J. MEUNIER
ADMINISTRATEUR
PEDAGOGIQUE

Finalités de l'Unité de Formation

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel de l'étudiant en améliorant ses possibilités d'insertion dans la vie professionnelle, sociale, scolaire et culturelle, via l'étude et la connaissance d'un aspect essentiel de notre société actuelle,
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulière à l'U.F.

1. permettre à l'étudiant de connaître les composantes de la problématique de l'environnement,
2. permettre à l'étudiant de mettre en relations les unes avec les autres les différentes composantes de la problématique de l'environnement,
3. amener l'étudiant à une réflexion personnelle lui permettant d'être sensibilisé et de s'interroger sur la problématique de l'environnement,
4. encourager l'étudiant à s'engager dans toutes les initiatives locales, régionales, nationales, internationales en faveur de l'environnement,
5. permettre à l'étudiant d'entreprendre d'autres formations plus approfondies à la problématique à laquelle il aura été sensibilisé, comme le "Droit de l'environnement", niveau ESEPSTC...
6. contribuer à éveiller chez l'étudiant une conscientisation dans son rôle d'adulte responsable.

Annexe 2

Date

29 MARS 1994

Connaissances préalables requises

Capacités :

- lire et comprendre un texte portant sur la problématique de l'environnement;
- mesurer des grandeurs intervenant dans l'exploration du milieu naturel et dans son exploitation (longueur, aire, volume, masse, capacité);
- calculer une expression numérique simple;
- dans le domaine des sciences naturelles, avoir les connaissances élémentaires suivantes :
 - caractères généraux des êtres vivants (cellule; correspondances organes/fonctions; adaptation au milieu);
 - énergies (thermique, lumineuse, douces non polluantes) et transformation d'énergie;
 - hydrostatique (pression, pression atmosphérique);
 - cycles (au moins pour eau et carbone).

Titre pouvant en tenir lieu:

le certificat d'enseignement secondaire (C.E.S.I.)

Annexe 3

Date 29 MARS 1994

Recommandations particulières pour la constitution des groupes et le regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme des cours

Le cours de cette unité de formation devra *rendre l'étudiant capable de* :

1. Quant à l'initiation à la problématique de l'environnement :

- définir et comprendre les termes écologie et écosystème de notre environnement,
- identifier les grands problèmes mondiaux et les influences des actions de l'homme sur les écosystèmes,
- expliquer les facteurs de la dégradation de la biosphère,
- caractériser l'état des problèmes importants de notre environnement wallon.

2. Quant à la problématique de l'eau :

- expliquer l'origine de l'eau et ses usages dans notre société,
- expliquer et comprendre les principaux types de pollution de l'eau,
- expliquer et procéder aux analyses physio-chimiques et biologiques de l'eau en tenant compte des paramètres à examiner,
- décrire les traitements permettant de lutter contre la pollution de l'eau.

3. Quant à la pollution de l'air et le bruit :

- expliquer et comprendre les principales sources de pollution de l'air et du bruit et justifier leurs effets sur l'environnement,
- consulter et appliquer la législation en matière de pollution de l'air et du bruit.

4. Quant à la gestion des déchets :

- consulter et comprendre le décret du 5 juillet 1985 relatif aux déchets,
- expliquer les méthodes de traitement des différents déchets cités dans ce décret.

5. Quant à l'utilisation des énergies :

- connaître et expliquer les principales sortes d'énergies mises à notre disposition,
- utiliser les unités de mesure des énergies.

6. Quant aux matières et leur recyclage :

- expliquer et comprendre les possibilités de recyclage des matières suivantes : le verre, le fer blanc, l'aluminium, les plastiques, le papier, les piles et les thermomètres, les huiles minérales et les graisses de friterie.

7. Quant à l'aménagement du territoire :

- distinguer le lien existant entre l'aménagement du territoire et l'environnement en fonction des règlements urbanistiques, plans et permis de bâtir.

8. Quant à l'éco-consommation :

- détecter l'impact sur l'environnement d'un produit en général en se rapportant à son cycle de vie (c'est-à-dire, sa valeur d'usage et sa valeur de nuisance).

9. Quant à l'agriculture, la forêt, le jardin :

- décrire les conséquences de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture sur la fertilisation des terres et leurs problèmes de pollution,
- expliquer le rôle essentiel de la forêt ainsi que la conséquence des pluies acides,
- expliquer la manière "écologique" de traiter nos jardins et légumes qui entourent notre habitat.

Annexe 5

Date 29 MARS 1994

Fixation des capacités terminales

Au terme de l'unité de formation, l'apprenant maîtrisera de manière satisfaisante les capacités définies dans le programme de cours. La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante, si placé dans la situation suivante :

- * face à un problème de pollution ou de nuisance à l'environnement,
 - * en appliquant les règlements et la législation en la matière,
- en utilisant les moyens appropriés,

Il est capable de :

- * définir le type et la nature de la pollution ou de la nuisance
- * mesurer les conséquences de la pollution et des nuisances sur l'environnement,
- * prendre les dispositions nécessaires et urgentes pour protéger les personnes, les animaux, les biens.

Annexe 6

Date

29 MARS 1994

Profil du chargé de cours

Un enseignant et/ou un expert qui, de par son expérience professionnelle et personnelle a les compétences requises pour répondre au niveau pédagogique et aux connaissances spécifiques dans le domaine.

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

COURS DE PROMOTION SOCIALE DE HESBAYE

rue de Créhen, 1
4280 HANNUT

6.136.021

Unité de formation :

Dossier 50 502 - U

Code : 151001.U21S1

INITIATION A LA PROBLEMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

1. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

Selon les dernières directives de présentation de l'annexe 2, ne figureront que les capacités exigées et les titres pouvant en tenir lieu.

Pour ce qui est des capacités, il est indispensable d'ajouter la connaissance de certaines notions de sciences naturelles (de niveau secondaire inférieur) si vous voulez limiter le volume des périodes à 32 (+ 8 en autonomie).

Pour les titres, il est prudent de se limiter au CESI et d'éviter des expressions comme "titres correspondants".

Proposition pour l'annexe 2 :

Capacités :

- lire et comprendre un texte portant sur la problématique de l'environnement;
- mesurer des grandeurs intervenant dans l'exploration du milieu naturel et dans son exploitation (longueur, aire, volume, masse, capacité);
- calculer une expression numérique simple;
- dans le domaine des sciences naturelles, avoir les connaissances élémentaires suivantes :
 - caractères généraux des êtres vivants (cellule; correspondances organes/fonctions; adaptation au milieu);
 - énergies (thermique, lumineuse, douces non polluantes) et transformation d'énergie;
 - hydrostatique (pression, pression atmosphérique);
 - cycles (au moins pour eau et carbone).

Titre pouvant en tenir lieu:

le certificat d'enseignement secondaire (C.E.S.I.)

(n.b. : le CESI obtenu dans une orientation professionnelle ne garantit pas la couverture des capacités du domaine des sciences naturelles).

2. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES.

Limitier le texte à la première phrase : "Aucune recommandation particulière"

3. PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Même remarque que pour la version précédente (21.08.93) :

Actuellement, la possibilité de choisir un enseignant ou un expert n'existe pas.

Vous devez donc opter pour l'un ou l'autre type de chargé de cours. Je vous conseille, dans ce domaine et à ce niveau de généralité, le choix d'un expert

Vedrin, le 8 mai 1994.


E. LAMOTTE